

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dans des conditions d'équité plus satisfaisantes qu'aujourd'hui. Il suffirait de soumettre les candidats à des cribles successifs munis de mailles à dimensions progressivement plus étroites, à mesure qu'on s'élèverait dans la hiérarchie militaire.

Tel est le principe de l'avancement à l'ancienneté par sélection, principe excellent qui fait ses preuves dans maintes armées étrangères et supprimerait dans la nôtre le malaise permanent qui y règne.

Le nouveau projet de loi introduit ce principe pour la première fois dans notre législation. Il le fait avec une prudence extrême, puisqu'il en limite l'application au tiers des capitaines promus chefs de bataillon. C'est peu, dira-t-on. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup de l'avoir seulement admis et de s'être « inspiré du souci de donner aux officiers toutes garanties de justice et d'impartialité, tout en réservant les droits suprêmes du ministre ? » Ainsi parle l'exposé officiel des motifs ; on ne saurait mieux dresser face à face, en une sorte d'antinomie menaçante, les « garanties » que demandent les uns, avec les « droits » de l'autre...

Quoi qu'il en soit, le projet de loi dont on vient de parler, mérite nos applaudissements. Il présente les plus légitimes espérances de vitalité : il met simultanément à notre disposition un ensemble homogène bien adapté aux besoins actuels et il contient des promesses d'avenir qui, au moment voulu, ne pourront pas manquer de germer.

J. R.

INFORMATIONS

SUISSE

Fondation général Herzog. — *Le Conseil d'administration* de cette fondation rappelle que les intérêts du fonds sont destinés, en premier lieu, à encourager l'activité volontaire des officiers d'artillerie et reçoivent, en particulier, les applications suivantes :

a) Subsidés, soit participations aux frais de voyage pour la visite d'armées, de manœuvres, d'établissements militaires étrangers, etc.

b) Concours pour l'étude de questions techniques ou tactiques intéressant l'artillerie.

c) Achats d'objets pour la collection d'artillerie et que l'on ne pourrait obtenir autrement.

d) Secours à des membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie.

Les demandes de ces subsides pour l'année 1921 devront être adressées avant le 30 septembre 1921 à M. le colonel van Berchem, Crans, par Céligny. Celui-ci acceptera aussi avec reconnaissance les dons volontaires en faveur de la fondation.

*La Commission d'administration
de la
Fondation général Herzog*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Campagne de Macédoine, par le colonel F. FEYLER. — 2 vol. in-4°, illustrés de photographies par Fréd. Boissonnas. — Tome 1^{er}, 1916-1917, avec 24 vues hors texte et 3 cartes. — Tome 2^{me}, 1917-1918, avec 18 vues hors texte et 6 cartes. — Genève, Editions d'art Boissonnas. — Prix : 20 fr. le volume.

Qui feuillera ces volumes ne s'étonnera pas que l'Association des Imprimeurs de France ait adressé spontanément à l'éditeur-photographe une lettre de félicitations relevant le caractère artistique exceptionnel de son illustration. Photographies de Fréd. Boissonnas, bandeaux et culs de lampe d'Henri Boissonnas, tout s'accorde pour encadrer le texte d'un décor évocateur des événements qu'il raconte. Car l'intention de l'éditeur n'a pas été de demander à la photographie de rappeler seulement les lieux où se sont produits les principaux chocs des armées de Macédoine, mais, par leur facture, de symboliser le caractère général des événements. Quoi de plus parlant, par exemple, que les vues de la boucle de la Tchernia, ou celles de la Strouma et des monts Belès, dans le premier volume, ou celles du Sokol, du défilé de la Babuna, de la plaine de Kossovo, dans le second.

Comme les photographies, les cartes sont inédites. Celles du Dobropolie, entre autres, qui portent la disposition des corps de troupes, ont été dressées d'après les relevés officiels des états-majors.

Le premier volume intéresse la période de commandement du